



Conseil communal

Séance du 22 février 2021

DG (Cft 2 (02/11) Covid-19) - Seconde présentation du Procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 13 du 21 décembre 2020 suite au report en séance du Conseil communal de MORLANWELZ du 25 janvier 2021 - Examen - Décision.

Référence : CC/21/2/1

Présences : M. Christian MOUREAU, Bourgmestre-Président, Mme Josée INCANNELA, MM. Jean-Charles DENEUFBOURG, Gérard MATTIA, Giorgio FACCO, François DEVILLERS, Échevins, ~~Mme Géraldine CANTIGNEAUX, Présidente du CPAS,~~ MM. Marceau MAIRESSE, Philippe BUSQUIN, Mme Carine MATYSIAK, MM. Nebih ALEV, Jean-Marie HOFF, Frédéric SCHEIRELINCK, ~~Alexandre MPASINAS,~~ Salvatore CHIAVETTA, ~~Mustapha ABDELOUAHAD,~~ Logan CHEVALIER, Thierry BONNECHÈRE, Melle Ines TASCA, MM. Emmanuel DEPERSENAIRE, Laurent LEURQUIN, Mmes ~~Isabelle COPIENNE,~~ Muriel DEPPE, ~~Géline LAMBOTTE,~~ M. Michel KOWARIK, Conseillers communaux et M. Jean-Louis LAMBRECHTS, Directeur Général.

Le Conseil communal, en séance publique.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) Première Partie., Livre Premier., Titre II., Chapitre II. et particulièrement les Sections 2. (art. L1122-11 et L1122-12) spécifiant notamment que le Conseil communal s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an ; et qu'il est convoqué par le Collège communal ou sur demande d'un tiers des membres en fonction. Convocation aux jour et heure indiqués ;

Vu la Délibération du Collège communal de MORLANWELZ du 08 juin 2020 (cc/20/28/2) établissant les dates des séances du Conseil communal de MORLANWELZ pour le 2ième semestre de l'année 2020, à savoir les 31 août 2020 (31/08/2020), 28 septembre 2020 (28/09/2020), 26 octobre 2020 + Conseil commun avec le C.P.A.S. (26/10/2020), 30 novembre 2020 (30/11/2020), 21 décembre 2020 (21/12/2020) ;

Vu la Délibération du Conseil communal de MORLANWELZ du 29 juin 2020 (CC/20/7/5) par laquelle le Conseil communal de MORLANWELZ prend connaissance de l'agenda de ses séances pour le 2ième semestre de l'année 2020, agenda établi par le Collège communal de MORLANWELZ (cc/20/28/2) ;

Considérant qu'une séance du Conseil communal de MORLANWELZ était programmée le 21 décembre 2020, qu'elle a eu lieu et qu'il s'agissait du 13ième Conseil communal de MORLANWELZ pour l'année 2020 ;

Considérant le projet de procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 13 du 21 décembre 2020 établi par la Directrice Générale f.f. ;

Attendu que ledit projet de procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 13 du 21 décembre 2020 établi par la Directrice Générale f.f. n'a pu être consulté par les Conseillers(ères) communaux(ales) de MORLANWELZ pour la séance du 25 janvier 2021 ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Secrétariat du Conseil communal de la Commune de MORLANWELZ ;

Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

DÉCIDE

À l'unanimité :

Article unique. - D'approuver le procès-verbal du Conseil communal de MORLANWELZ N° 13 du 21 décembre 2020.

En séance, le 22 février 2021
PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Président,
Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :
Le 1 décembre 2021,

La Directrice Générale f.f.,
Martine BRIGOUDE

Le Bourgmestre f.f.,
François DEVILLERS